



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-087**

EN DATE DU : **24 NOVEMBRE 2025**

ÉCONOMIE : CONVENTION TERRITOIRES D'INDUSTRIE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 18 novembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALÉIX, Président.

Monsieur Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (20) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALÉIX Guy, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI
Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS
Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON
Éveline MOULIN donne pouvoir à Martine LALANDE
Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

ECXUSÉS (2) : Monsieur et Madame

Adrien MOREAU et Hélène PILAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	25	25	25	0

Vu la délibération n°2023-081 du 18 décembre 2023 portant sur le financement d'un poste sur le territoire creusois dans le cadre de Territoires d'Industrie,

Territoire d'Industrie a concerné dans sa phase initiale une partie seulement du département. A contrario, la mission « Choc d'industrie » mise en œuvre en 2022 a été menée sur l'ensemble du département et a démontré l'intérêt de cette approche globale, compte tenu des problématiques spécifiques de la Creuse : un tissu industriel varié en termes d'activités (plasturgie, automobile, métallurgie, agro-alimentaire, chimie, bois, textile...), diffus sur le plan géographique et composé de TPE et de PME souvent sous-traitantes.

Une nouvelle phase du programme Territoires d'industrie a été lancée par le gouvernement pour la période 2023-2027.

L'actualisation de la carte des Territoires d'industrie ayant été engagée fin juin 2023, la préfecture de la Creuse a réuni le 7 juillet 2023 l'ensemble des présidents des intercommunalités, afin de leur proposer de déposer une candidature à l'échelle départementale.

Un plan d'action a été élaboré sur la base des éléments recueillis lors de la mission Choc d'industrie et de la feuille de route qui en a découlé, mais aussi de l'ensemble des remontées faites lors des consultations pour l'élaboration du pacte territorial.

Les dix intercommunalités ont validé le dépôt de la candidature départementale lors d'une réunion en préfecture le 7 septembre 2023.

En ce sens, les EPCIs doivent convenir d'une entente pour la mise en place de ce dispositif Territoires d'Industrie et cofinancer le poste du chargé de mission ainsi que les frais liés au poste, au prorata du nombre d'habitants de chaque EPCI :

Reste à charge année 1 (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025) = 1 196,03 €

Reste à charge année 2 (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026) = 1 421,83 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALÉIX**

**Le secrétaire de séance
Sylvain DUQUEROIX**

